



Les femmes, angle mort des politiques rurales

Freins à l'emploi, à la mobilité, aux soins... les pouvoirs publics peinent à répondre à leurs besoins spécifiques

Ce sont elles qui « *tiennent la campagne* », pour reprendre le titre de l'enquête de Sophie Orange et Fanny Renard (La Dispute, 2022). Les sociologues y montrent à quel point l'organisation des territoires ruraux repose en grande partie sur « *une bande de femmes* » qui, face au retrait de l'Etat social, tiennent tous les services essentiels : de l'enfance (Atsem, AVS...) au grand âge (aides à domicile...), en passant par les collectivités. Pourtant, force est de constater que les 11 millions de femmes vivant en milieu rural (soit une sur trois, selon l'Insee) demeurent non seulement invisibilisées, mais bien souvent oubliées des pouvoirs publics, lents à prendre la mesure de leurs besoins spécifiques.

Leurs obstacles sont pourtant nombreux, et cumulatifs : un accès plus compliqué à l'emploi, à la formation, aux services publics, aux modes de garde ; du renoncement aux soins face à des déserts gynécologiques et médicaux, de l'isolement face aux violences conjugales, des emplois souvent précaires... Difficultés pouvant être accentuées par des moyens de mobilité réduits : alors que la voiture représente 80 % des déplacements en zone rurale et y constitue souvent un critère d'embauche, seules 80 % d'entre elles sont détentrices du permis de conduire, contre 90 % des

hommes, alors que les transports publics manquent et sont peu adaptés à leurs besoins (enchaînements de trajets, sièges enfants...).

Un « *cumul des inégalités de genre et des inégalités territoriales* » sur lequel alertait, fin 2021, un rapport de la délégation aux droits des femmes (DDF) du Sénat (*Femmes et ruralités : en finir avec les zones blanches de légalité*) formulant 70 recommandations allant des transports à l'orientation scolaire. Au départ, un constat : aucune des 181 mesures de l'Agenda rural présenté par le gouvernement au sortir de la crise des « gilets jaunes » ne s'adressait aux femmes. Une lacune qu'avait reconnue le secrétaire d'Etat à la ruralité de l'époque, Joël Giraud.

« Manque de vision globale »

Trois ans plus tard, où en est-on ? « *Loin du compte* », répond la vice-présidente (Union centriste) de la DDF du Sénat, Annick Billon, qui, si elle salue des avancées parcelaires, regrette « *un manque de vision globale* ». Au rang des avancées, elle cite le travail gouvernemental pour lutter contre les violences intrafamiliales, le manque de transport « *mieux pris en compte par les collectivités* » alors que la mobilité conditionne l'accès à tous les droits, ou l'élargissement des compétences des sages-femmes (pouvant désormais pratiquer l'IVG instrumentale, sous condition).

Elles tiennent tous les services essentiels : de l'enfance au grand âge, en passant par les collectivités

La sénatrice de Vendée évoque une loi visant à revaloriser les secrétaires de mairie et une proposition de loi sur le statut de l'élu pour faciliter l'engagement des femmes. Côté emploi : la volonté de mieux soutenir l'entrepreneuriat féminin, de revaloriser les plus petites pensions agricoles ou le travail des aides à domicile, « *bien que les efforts soient encore timides* ».

Elle déplore aussi des « *reculs* » indirects, comme la réforme du bac, ayant eu pour effet de diminuer la part des filles dans les parcours scientifiques, alors que « *les jeunes filles rurales ont déjà une orientation plus contrainte que les autres* ».

Surtout, la sénatrice regrette que le nouveau plan gouvernemental France Ruralité, présenté en juin 2023, fasse à nouveau l'impassé sur les problématiques des femmes. Un plan interministériel consacré à l'égalité de genre (détournée « grande cause nationale ») a été présenté en mars 2023,

« *mais, là encore, on trouve peu d'actions spécifiques à la ruralité* ».

« *Plutôt qu'une superposition de plans interministériels et de grands appels à projets* », la sénatrice préconise de donner plus de moyens et de souplesse aux collectivités et aux associations de proximité, qui jouent un rôle majeur : « *C'est au plus près et non dans les ministères que sont apportées les réponses adaptées. On le voit avec le travail des Centres d'information sur les droits des femmes [et des familles, CIDFF], des plannings familiaux, les initiatives locales en matière de santé, de mobilité.* »

Activités peu rétribuées

Un constat que ne contredit pas la ministre déléguée chargée des collectivités territoriales et de la ruralité, Dominique Faure, qui, si elle met en avant le 1,5 million d'euros d'appels à projets pour soutenir les structures qui portent des actions ou la campagne d'information « Femmes-Ruralités » lancée avec les CIDFF, reconnaît « *un manque de lisibilité* » et « *un objectif d'égalité non atteint, surtout en ruralité* » : « *Il nous faut poursuivre l'effort, mieux soutenir les associations de proximité.* »

Avec le soutien de l'Etat, l'Association des maires ruraux de France développe depuis deux ans un réseau des « élus ruraux relais de l'égalité » : un maillage d'élus formés à repérer et à accompagner des victimes de violences (en lien

avec les CIDFF et les forces de l'ordre), à mieux informer les femmes sur leurs droits et à sensibiliser divers publics (la démarche rencontre un succès croissant avec soixante-quatre départements impliqués et plus de 1 000 élus référents communaux mobilisés).

Pour Emilie Agnoux, cofondatrice du centre de réflexion Le sens du service public, les principaux leviers se trouvent dans les services publics. Dans une étude de juin 2023 coécrite pour la Fondation Jean Jaurès, la fonctionnaire montre à quel point leur recul dans les campagnes aggrave les inégalités, puisque ce sont les femmes, « *d'avantage préposées aux tâches domestiques et administratives* », qui compensent ces dysfonctionnements.

« *Quand il faut faire des kilomètres pour trouver un guichet, qu'on réduit les horaires d'ouverture, qu'on dématérialise, qu'on ferme une école, qu'il faut garder un enfant malade, s'occuper d'un parent âgé... ça pèse d'abord sur le temps et le budget des femmes, qui recourent davantage au temps partiel* », souligne M^{me} Agnoux.

Si les pouvoirs publics font montre d'efforts, depuis les « gilets jaunes », pour réimplanter des services (comme les maisons France services) et rapprocher des lieux de formation (comme les campus connectés), les premières ne « *répondent qu'imparfaitement aux besoins*, estime M^{me} Agnoux,

d'autant que ce sont à nouveau des femmes qui les assurent ». Elle propose des pistes pour « *refonder les services publics en tenant compte de l'impact genre* » : mieux adapter leurs horaires ou compenser leurs frais de transport, par exemple.

Autre urgence, selon la sociologue Fanny Renard, « *reconnaître à leur juste valeur l'engagement et les compétences de ces femmes qui tiennent les campagnes en occupant des emplois précaires et pénibles, temps partiels contraints, journées morcelées* ». Une absence de reconnaissance salariale qui tient au fait que leurs activités demeurent invisibilisées, « *considérées comme la simple prolongation d'un engagement domestique* », dans des territoires encore associés à un imaginaire masculin (artisanat, chasse, agriculture...).

L'enquête montre comment les jeunes femmes sont à la fois retenues par les institutions locales (école, organismes de formation, entreprises, collectivités) et orientées vers les métiers du « care » (soins et services à la personne), « *qui valorisent leurs "dispositions" aux soins des autres acquises dans l'enfance* ». Si les jeunes femmes y trouvent une forte rétribution symbolique, les chercheuses s'inquiètent néanmoins des conséquences que peut avoir l'absence de rétribution économique, en matière de défiance vis-à-vis de l'Etat et des services publics. ■

CAMILLE BORDENET